



BAREME HONORAIRES à compter du 01 JUIN 2024

IMMOBILIER TRADITIONNEL et ANCIEN :

HONORAIRES TRANSACTIONS :

PRIX de VENTE	HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 29.999 €	4 000 € TTC
De 30.000 € à 54.999 €	5 000 € TTC
De 55.000 € à 64.999 €	5.500 € TTC
De 65.000 € à 74.999 €	6.500 € TTC
De 75.000 € à 84.999 €	7 500 € TTC
De 85.000 € à 94.999 €	8.500 € TTC
De 95.000 € à 129.999 €	9.500 € TTC
De 130.000 € à 159.999 €	11.000 € TTC
De 160.000 € à 169.999 €	12.000 € TTC
De 170.000 € à 179.999 €	13.500 € TTC
De 180.000 € à 219.999 €	16.000 € TTC
De 220.000 € à 279.999 €	18.500 € TTC
De 280.000 € à 319.999 €	21.500 € TTC
De 320.000 € à 399.999 €	23.500 € TTC
De 400.000€ à 499.999 €	25.500€ TTC
De 500.000 € à 549.999 €	26.500 € TTC
De 550.000€ à 624.999 €	27.500€ TTC
Au-delà de 625.000€	4,5% TTC



AGENCE PAUL

Transaction | Gestion Locative | Location
Commerces et Entreprise

• 41, Place Gambetta
24100 Bergerac
T. 05 53 74 24 24

• 3 Place du 8 Mai 1945
24520 Mouleydier
T. 05 53 57 57 25

agencepaul@orpi.com

www.orpi.com

Les honoraires transactions se calculent à partir du prix de vente, et sont en général à la charge du vendeur (sauf demande expresse du notaire par exemple dans le cadre d'une succession). Ils s'appliquent au mandat OrpiMax ou Exclusif- Dans les autres cas le barème qui s'applique est celui de la tranche préalable à la précédente excepté pour les prix supérieurs ou égal à 850.000€ le barème minimum est de 4% TTC. Dans le cadre d'une délégation de mandat les honoraires qui s'appliquent sont celles du détenteur du mandat initial. Les honoraires comprennent notamment la commercialisation du bien, le suivi du dossier jusqu'à la réitération.

AVIS DE VALEUR : maison Type 4 - 10Km maximum de BERGERAC

150€ TTC maximum

HONORAIRES LOCATIONS

Pour les locaux d'habitations nus, meublés et de droit commun (Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)

	Part locataire	Part bailleur
Entremise et négociation		50 €
Visite-constitution du dossier locataire- rédaction de bail	7,50%TTC du loyer annuel (dans la limite du plafond légal de 8€/m ²)	7,50%TTC du loyer annuel
Etat des lieux – location vide	1% TTC du loyer annuel	1% TTC du loyer annuel
Etat des lieux –location meublée	1% TTC du loyer annuel (dans la limite du plafond légal de 3€/m ²)	1% TTC du loyer annuel

HONORAIRES de GESTION LOCATIVE (Charge bailleur)

Offre de base (Gestion financière, Gestion Administrative et Fiscale, Gestion Technique)	7,80% TTC* des encaissements mensuels hors dépôt de garantie (loyers et charges comprises), ainsi qu'un forfait de 3,60 € TTC /mois/propriétaire pour les frais administratifs et 84€TTC/an pour la préparation et l'envoi de l'aide à la Déclaration d'Impôts.
Option 1 : (Gli, Dégradation immobilières, protection juridiques, Inoccupation)	2,90% TTC* du quittancement (loyers et charges comprises)
Option 2 : (Gli, Dégradation immobilières, Protection Juridiques, Inoccupation + vacances locatives)	4,9% TTC* du quittancement (loyers et charges comprises)

*Taux révisable chaque année, TVA au taux en vigueur.



AGENCE PAUL

Transaction | Gestion Locative | Location
Commerces et Entreprise

- 41, Place Gambetta
24100 Bergerac
T. 05 53 74 24 24
- 3 Place du 8 Mai 1945
24520 Mouleydier
T. 05 53 57 57 25
agencepaul@orpi.com

www.orpi.com

HONORAIRES COMMERCE ET ENTREPRISE – LOCAUX COMMERCIAUX : **TERRAINS à USAGE COMMERCIAL- PROPRIETES avec ACTIVITE GITE et/ou Chbres d'hôtes :**

HONORAIRES TRANSACTIONS

PRIX de VENTE	HONORAIRES
Jusqu'à 29.999 €	5 000 € TTC
De 30.000 € à 54.999 €	6 000 € TTC
De 55.000 € à 64.999 €	7.500 € TTC
De 65.000 € à 74.999 €	8.500 € TTC
De 75.000 € à 84.999 €	9.500 € TTC
De 85.000 € à 99.999 €	11.000 € TTC
De 100.000 € à 109.999 €	12.000 € TTC
De 110.000 € à 139.999 €	13.500 € TTC
De 140.000 € à 159.999 €	15.000 € TTC
De 160.000 € à 199.999 €	9,50 % TTC
De 200.000 € à 250.000 €	9 % TTC
Au-delà de 250.000 €	8 % TTC

Les honoraires transactions se calculent à partir du prix de vente, et sont en général à la charge du vendeur (sauf demande expresse du notaire par exemple dans le cadre d'une succession). Ils s'appliquent au mandat OrpiMax ou Exclusif. Dans le cadre d'une délégation de mandat les honoraires qui s'appliquent sont celles du détenteur du mandat initial. Les honoraires comprennent notamment la commercialisation du bien, le suivi du dossier jusqu'à la réitération.

HONORAIRES LOCATIONS (à la charge du preneur)

Locaux commerciaux, professionnels, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, ... Rédaction du bail :	25% H.T du loyer annuel H.T inscrit sur le bail 800€ H.T à la charge du bailleur
--	---

AVIS DE VALEUR : LOCAUX - 10Km maximum de BERGERAC

**1€ HT par M2
couvert maximum**